

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

AMENDEMENT

N ° II-CF137

présenté par

M. Vialay, M. Sermier, Mme Corneloup, M. Abad, Mme Kuster, Mme Bazin-Malgras,
Mme Anthoine, M. Reiss, M. Gosselin, Mme Ramassamy, Mme Poletti, M. Reda et
M. Rémi Delatte

ARTICLE 38

ÉTAT B

Mission « Relations avec les collectivités territoriales »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.